



COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal de la séance du 26-27 juin 2017

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Election du Président du Conseil pour l'année 2017/2018
6. Election du 1^{er} Vice-Président pour l'année 2017/2018
7. Election du 2^{ème} Vice-Président pour l'année 2017/2018
8. Election de deux scrutateurs
9. Election de quatre scrutateurs suppléants
10. Election de deux nouveaux membres à la Commission de gestion
11. Préavis N° 16/2016-2021 concernant la décision du Conseil communal sur la poursuite ou non du projet de chauffage à distance (CAD-bois)
12. En cas de demande du Conseil communal de poursuivre l'étude du CAD, préavis N° 04/2016-2021 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 445'000.- couvrant les phases d'étude du projet définitif et d'appels d'offres d'entreprises
13. En cas d'approbation par le Conseil communal de l'arrêt de l'étude du CAD dans sa forme actuelle, préavis N° 17/2016-2021 concernant la validation du dépassement de CHF 300'000.- lié aux frais d'étude du projet de chauffage à distance CAD
14. En cas d'approbation par le Conseil communal de l'arrêt de l'étude du CAD dans sa forme actuelle, préavis N° 18/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 60'000.- TTC couvrant une étude portant sur de nouvelles chaudières pour les bâtiments communaux
15. Préavis N° 19/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 540'000.- en vue de financer l'exécution des travaux de réfection de la Route de Châtaigneriaz, entre la Route de Divonne et le Chemin des Arrenny
16. Préavis N° 20/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 84'300.- TTC en vue de financer l'étude relative à la réfection du chemin des Côtes et à la création d'un cheminement piétonnier entre le hameau de Châtaigneriaz et le chemin de Gachet
17. Préavis N° 21/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 67'200.- TTC en vue de financer l'étude relative aux aménagements mobilités douces, piétons et vélos, sur l'axe chemin des Repingonnes - route de Courte Raie, entre le giratoire du Centre sportif et la Route Suisse

18. Préavis N° 22/2016-2021 concernant le rapport de gestion et les comptes 2016
19. Préavis N° 23/2016-2021 concernant l'arrêté d'imposition 2018
20. Préavis N° 24/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude de CHF 134'000.- en vue de la réhabilitation du restaurant "le Martin Pêcheur »
21. Préavis N° 25/2016-2021 concernant l'adoption du plan de zone réservée communale
22. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional)
23. Propositions individuelles et divers

M. le Président du Conseil M. Stern ouvre la séance à 18h15.

1. Appel

Présents : 43 Excusés : 6 Absent : 1

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Après des souhaits de bienvenue, M. le Syndic F. Debluë partage les informations suivantes :

Plan directeur cantonal – Révision du PGA et du RPGA : lors de sa dernière séance, le Grand Conseil Vaudois a validé le Plan directeur cantonal. Ainsi, les lignes directrices étant maintenant connues, la Municipalité va pouvoir avancer dans l'étude concernant la révision du Plan des zones et du Règlement sur les constructions. L'année de référence n'est plus 2008, mais fin 2015, et Founex devra quand même dézoner.

Requalification de la RC1 : comme vous avez sans doute pu le lire dans la presse, la Municipalité se réjouit de la décision de Coppet d'accepter les travaux de réfection de la Route de Suisse. La commune de Mies doit encore se prononcer.

SITSE - départ à la retraite : une cérémonie pour les départs à la retraite de M. Kilchherr et de M. Balmat a été organisée. M. Breugelmans, déjà connu de la délégation intercommunale, remplace M. Kilchherr et le poste de M. Balmat, boursier, sera repris par le fils de ce dernier.

Engagement d'une nouvelle collaboratrice : Mme Carole Jeanclaude, secrétaire du Conseil, a été engagée en avril dernier à temps partiel à l'administration communale.

M. le Président reprend la parole et profite de souhaiter la bienvenue aux invités, à la presse, au public et aux Conseillers.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Chemin des Fontaines : les étapes ont été réalisées dans les délais fixés et la Municipalité est dans l'attente des décomptes finaux pour boucler le préavis.

Chantier de Fret CFF : les travaux ont démarré ce qui engendre la fermeture de la route de Courte Raie jusqu'en décembre 2017. Le plan de déviation est affiché au pilier public.

Réfection des carrefours pavés de la Grand Rue – travaux urgent – préavis 84/2011-2016 : les travaux sont effectués, le préavis est clôturé (crédit accordé 154'000.-, montant des travaux 141'048.85, solde 12'951.15).

Ch. des Racettes, trottoir franchissable : les étapes ont été réalisées dans les délais fixés et la Municipalité est dans l'attente des décomptes finaux pour boucler le préavis

Abribus Founex-Village : la Municipalité étudie la construction d'un abribus pour l'arrêt « Founex Village », vers l'épicerie, dans l'idée de développer un lieu de rencontre. Un préavis sera présenté au Conseil dès que le projet sera prêt.

M. Lehoux, Municipal

Ancien collègue – Repingonnes 2 : la Municipalité a décidé d'entamer une réflexion globale sur l'avenir de ce bâtiment qui nécessite d'importants travaux. Un crédit d'étude sera demandé lors d'un prochain Conseil.

Mise en passe des accès à nos bâtiments communaux : les travaux commenceront prochainement par notre Maison de commune et ensuite l'école primaire. Trois serrures de la salle polyvalente ne seront finalement pas équipées, comme prévu initialement, ce qui amènera une moins-value au coût du projet.

4. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président M. Stern conduit son dernier conseil et remercie les Conseillers et la Municipalité pour la bonne collaboration, ainsi que la secrétaire.

Dates des prochains Conseils 2017 : mercredi 13 septembre, lundi 6 novembre et lundi 11 décembre (et non pas lundi 18 décembre). Vous trouverez en annexe au procès-verbal les dates des séances de présentation des préavis.

5. Election du Président du Conseil pour l'année 2017/2018

Mme Chiari-Bory se présente pour le poste. Il n'y a pas d'autre candidat, elle est élue à main levée à l'unanimité. Mme Chiari-Bory remercie le Conseil pour sa confiance.

6. Election du 1^{er} Vice-Président pour l'année 2017/2018

M. le Président M. Stern se récuse. La Vice-Présidente Mme Chiari-Bory prend la présidence.

M. M. Stern se présente pour le poste de Vice-Président. Il n'y a pas d'autre candidat, il est élu à main levée à l'unanimité.

M. M. Stern reprend la présidence de la séance.

7. Election du 2^{ème} Vice-Président pour l'année 2017/2018

La place de 2^{ème} Vice-Président revient à un candidat AdF. M. Mange se présente. Il n'y a pas d'autre candidature, il est élu tacitement par acclamation.

8. Election de deux scrutateurs

Mme Muller-Gelissen et M. Mermoud se présentent. Il n'y a pas d'autre candidature, ils sont élus tacitement par acclamation.

9. Election de quatre scrutateurs suppléants

Mme Kunz-Harris, Mme Ramer, M. Morisod et M. Magnenat se présentent. Il n'y a pas d'autre candidature, ils sont élus tacitement par acclamation.

10. Election de 2 nouveaux membres à la Commission de gestion

Au vu de sa nouvelle fonction de Présidente, Mme Chiary-Bory démissionne de la Commission. M. Luc Deblue a également présenté sa démission. Un candidat AdF et un candidat ECDF doivent être élus.

M. Morisod, AdF, et M. Behé, ECDF, se présentent. Il n'y a pas d'autres candidats, ils sont élus tacitement par acclamation.

11. Préavis N° 16/2016-2021 concernant la décision du Conseil communal sur la poursuite ou non du projet de chauffage à distance (CAD-bois)

M. F. Debluë, Syndic, prend la parole. Comme déjà dit en séance de Commissions, la Municipalité regrette cette situation qui n'offre aux Conseillers que peu de choix. La Municipalité prend la chose au sérieux et va tout mettre en œuvre pour que cela n'arrive plus à l'avenir. Elle prie les Conseillers de suivre l'avis de la Municipalité et des Commissions.

M. Lehoux, Municipal, lit les conclusions du préavis.

M. Morisod lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Magnenat demande quel est le coût final de ce projet. Selon ses calculs, l'addition des préavis pour les crédits d'étude se monte à plus de CHF 1.5 millions. En retirant la somme de CHF 445'000.- du préavis no 4 non voté, le résultat avoisine CHF 1 million.

Mme Barchha, Municipale, amène les précisions suivantes : le 1^{er} crédit d'étude se monte à CHF 170'000.- (pour une somme finale utilisée de CHF 141'800.-), le 2^{ème} crédit d'étude du projet définitif se monte à CHF 380'000.- + le dépassement de CHF 300'000.- (pour une somme finale utilisée de CHF 665'300.-). Le montant total des crédits d'étude se montent alors à CHF 850'000.- mais le coût final réel se monte à CHF 807'100.-.

M. Cintas, mandataire impliqué dans ce projet, se refuse.

Mme Chiari-Bory ajoute qu'effectivement près d'un million a été engagé dans ce projet, mais, selon les prévisions, la somme de 10 à 12 millions devra être prévue pour le finaliser. Elle rappelle les oppositions y relatives, les études techniques devenues obsolètes, ainsi que les diverses inconnues et recommande de ne pas s'enterrer dans ce projet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et prie les Conseillers de répondre à la question suivante :

« Autorisez-vous la Municipalité à stopper le projet CAD accepté jusqu'à présent ? »

Le préavis est accepté avec 2 abstentions, sans avis contraire.

12. En cas de demande du Conseil communal de poursuivre l'étude du CAD, préavis N° 04/2016-2021 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 445'000.- couvrant les phases d'étude du projet définitif et d'appels d'offres d'entreprises

Suite au vote favorable au point no 11 de l'ordre du jour, le point no 12 de l'ordre du jour devient caduc.

13. En cas d'approbation par le Conseil communal de l'arrêt de l'étude du CAD dans sa forme actuelle, préavis N° 17/2016-2021 concernant la validation du dépassement de CHF 300'000.- lié aux frais d'étude du projet de chauffage à distance CAD

M. Lehoux, Municipal, apporte des détails et lit les conclusions du préavis.

M. Morisod lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Galletet demande ce qu'il adviendrait du montant si le Conseil refuse de valider le dépassement.

M. le Syndic réitère les regrets de la Municipalité quant à cette situation, l'argent étant dépensé, il n'y a pas d'autre solution.

Avec l'approbation de ce dépassement, le coût total des dépenses engagées dans le CAD se monte-t-il bien à CHF 1mio ? Questionne M. Ulmer.

M. le Syndic explique à nouveau qu'il y a eu 2 préavis : un de CHF 170'000.- et un de CHF 380'000.-, plus le dépassement de CHF 300'000.-, pour un montant total de préavis de CHF 850'000.-.

M. Mange demande si nous avons des études complémentaires pour ce dépassement de CHF 300'000.-.

La première phase des offres de marché public est arrivée à des montants beaucoup trop élevés, commente M. le Syndic, tout le détail se trouve dans les documents envoyés et, malheureusement, ces offres ne sont plus utiles.

Mme Häberli quitte la salle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté avec 5 abstentions, sans avis contraire.

M. le Syndic et la Municipalité remercient les Conseillers.

Mme Häberli revient dans la salle.

14. En cas d'approbation par le Conseil communal de l'arrêt de l'étude du CAD dans sa forme actuelle, préavis N° 18/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 60'000.- TTC couvrant une étude portant sur de nouvelles chaudières pour les bâtiments communaux

M. Lehoux, Municipal, précise, suite au rapport de la Commission de l'énergie, qu'il n'a jamais été question de remplacer une chaudière à mazout par une chaudière du même type, mais d'utiliser des sources de chaleur renouvelables. Ensuite, il lit les conclusions du préavis.

M. Righetti lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Farine, rapporteur de la Commission de l'énergie, lit l'amendement proposé et les conclusions du rapport.

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement de la Commission de l'énergie.

M. Farine, pour répondre à M. Lehoux, indique que la Commission de l'énergie veut s'assurer de l'assainissement des bâtiments, avant le changement des chaudières.

M. Lehoux répond que le changement se fera dans une optique globale des bâtiments concernés, qui va dans le sens de l'amendement proposé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote de l'amendement de la Commission de l'énergie. Cet amendement est accepté à l'unanimité.

M. le président passe alors au vote de l'amendement proposé par la Municipalité qui amène le montant final du préavis à CHF 100'000.-.

M. Lehoux, Municipal, présente l'amendement municipal et lit les conclusions.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Schorr s'étonne que la 1^{ère} demande municipale de CHF 60'000.- n'incluait pas l'étude de l'enveloppe du bâtiment, qui est maintenant proposée par cette rallonge de CHF 40'000.- suite aux commentaires de la Commission de l'énergie.

M. Lehoux, Municipal, indique que les premiers chiffres obtenus portaient uniquement sur le remplacement des chaudières par des chaudières en énergies renouvelables. Cette nouvelle demande de la Commission de l'énergie amène de nouveaux coûts quant à l'étude de l'enveloppe du bâtiment.

Lors de la demande de CHF 60'000.-, l'étude complète du bâtiment n'était pas prévue, complète M. le Syndic. Maintenant, cette étude complémentaire permettra de dimensionner correctement la chaudière. Il rappelle que les montants annoncés sont des estimations.

Mme Von Wattenwyl intervient et relève, dans l'historique du CAD, que la Commission de l'énergie avait déjà à l'époque insisté sur l'analyse des bâtiments, ce qui n'a pas été fait malheureusement. Maintenant, la Commission insiste pour que l'étude se réalise par l'amendement proposé.

Mme Chiari-Bory demande ce que couvre les premiers CHF 60'000.-, elle estime le montant élevé pour une étude de changement d'une chaudière.

M. Lehoux, Municipal, précise que ce montant n'est pas destiné à une seule chaudière, mais énumère la liste des chaudières concernées.

Mme Chiari-Bory demande également si nous pouvons récupérer certaines données de la précédente étude.

M. le Syndic mentionne que le certificat énergétique des bâtiments, fait lors de la première étude, peut être récupéré.

M. Mange indique que nous avons déjà un état des lieux des bâtiments en matière d'isolation, selon une étude faite en 2011. Ce document, que nous avons tous reçu, présente un indice qui fait apparaître que, s'il est au-dessus de 150 kWh/m²/an, il est urgent d'entreprendre des rénovations. Dans cette situation se trouvent l'auberge, le centre sportif et la poste 1. Rien n'a été entrepris. Plusieurs autres bâtiments communaux se trouvent dans l'indice des bâtiments à rénover à moyen terme. Le seul "bon" bâtiment est l'extension de l'école, complète M. Mange. Il demande alors à quoi servent les CHF 40'000.- supplémentaires si l'on connaît déjà ces informations et est surpris que la Municipalité envisage de dépenser CHF 60'000.- sans inclure, dans ce montant, la dimension de la rénovation des bâtiments malgré cette étude de 2011.

M. le Syndic spécifie que les CHF 60'000.- sont prévus pour l'étude technique du remplacement des chaudières et ajoute qu'il ne veut pas se trouver face à un dépassement pour une étude complémentaire.

M. Hermanjat, Chef de service, amène un élément de réponse concernant le rapport 2011 qui avait amené à l'idée d'un chauffage centralisé et au projet du CAD: il est vrai que nous devons revoir toutes les sources de chaleur pour ces bâtiments et le canton appuie également pour l'étude de leurs enveloppes. Ces études peuvent en engendrer d'autres, plus précises pour chaque bâtiment, qui pourraient alors découler sur des frais supplémentaires, d'où cette demande de rallonge.

M. Baer demande si la Municipalité a une idée du coût de la rénovation des enveloppes des bâtiments et combien d'années seront nécessaires pour la mise en place des nouvelles chaudières.

M. Lehoux, Municipal, répond que justement cette étude est là pour le déterminer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote de l'amendement municipal portant sur une rallonge de CHF 40'000.-.

L'amendement est accepté avec 4 abstentions et sans avis contraire.

M. le Président passe alors au vote du préavis no 18, incluant les 2 amendements, pour un montant total de CHF 100'000.-. Le préavis amendé est accepté avec 2 abstentions, sans avis contraire.

15. Préavis N° 19/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 540'000.- en vue de financer l'exécution des travaux de réfection de la Route de Châtaigneriaz, entre la Route de Divonne et le Chemin des Arrenny

M. J.-P. Debluë, Municipal, apporte des détails et lit les conclusions du préavis.

M. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Ulmer demande s'il est prévu, dans la somme allouée aux panneaux et à la signalisation, d'installer un miroir et une interdiction de stationner au chemin des Verdiaux où il réside car certains usagers y roulent trop vite et s'y stationnent.

M. Debluë, Municipal, indique que le chemin des Verdiaux est un chemin privé. Il rappelle aussi que le canton est frileux quant à la pose de miroir, les demandes sont refusées dans la plupart des cas, cependant le Municipal a pris note.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

16. Préavis N° 20/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 84'300.- TTC en vue de financer l'étude relative à la réfection du chemin des Côtes et à la création d'un cheminement piétonnier entre le hameau de Châtaigneriaz et le chemin de Gachet

M. J.-P. Debluë, Municipal, apporte des détails et lit les conclusions du préavis.

M. Veluz lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

17. Préavis N° 21/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 67'200.- TTC en vue de financer l'étude relative aux aménagements mobilités douces, piétons et vélos, sur l'axe chemin des Repingonnes - route de Courte Raie, entre le giratoire du Centre sportif et la Route Suisse

M. J.-P. Debluë, Municipal, apporte des détails et lit les conclusions du préavis.

M. Camilo lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. Barbé lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Righetti indique qu'il y a un trou au milieu de la route de Courte Raie.

M. J.-P. Debluë, Municipal, informe qu'il a été fait par les SITSE, dans l'urgence, suite à une fuite. Comme il s'agit d'une route cantonale, la remise en état doit venir du canton. La Municipalité va essayer d'intervenir.

M. Morisod s'étonne que la Commission de la mobilité n'a pas été consultée dans ce préavis qui titre "mobilités douces".

Elle sera consultée lors du préavis de construction, répond M. J.-P. Debluë.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

M. J.-P. Debluë, Municipal, remercie l'assemblée pour l'acceptation des trois préavis "routes".

18. Préavis N° 22/2016-2021 concernant le rapport de gestion et les comptes 2016

Mme Barchha, Municipale, amène quelques informations : la 1^{ère} partie du document concerne les activités pendant l'année 2016 et la 2^{ème} partie concerne les comptes. La présentation de ces comptes est très identique à la présentation du budget, présenté et décrit lors de la séance du mois de décembre 2016.

Suite au cours donné par M. Busset, quelques changements ont été faits dans la façon de procéder et dans la façon d'analyser. Mme Kucharik, boursière, a suivi ces recommandations et toutes les analyses sont présentées dans ce document. Suite à ces nouvelles analyses, la Municipalité a également demandé à M. Busset de commenter les résultats y relatifs. Selon les commentaires de ce dernier, la Municipalité a décidé de procéder à des amortissements supplémentaires de l'ordre de CHF 7 mios en augmentant la couverture financière des réserves. Les conclusions de M. Busset indiquent une structure du bilan parfaite et idéale, une bonne gestion de la dette et une situation financière saine et stable. Mme Barchha ajoute que la révision des comptes a été rapide et n'a pas amené de commentaire, comme cela avait déjà été le cas pour les comptes 2015. Les réviseurs sont très satisfaits du travail de la boursière.

Mme Barchha remercie la Commission de gestion pour le rapport très complet.

Pour terminer, elle corrige, à la lecture, les conclusions du préavis qui contiennent une erreur "de frappe". Ces conclusions se lisent comme suit :

... décide

1. *D'accepter les dépassements du budget tels que présentés à la page 26 du rapport de gestion 2016, pour un montant total de CHF 302'062.02*

...

M. Baer lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion concernant les comptes, ainsi que celles du rapport des comptes du Pot Commun des Communes de Terre Sainte.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions modifiées et passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

19. Préavis N° 23/2016-2021 concernant l'arrêté d'imposition 2018

Mme Barchha, Municipale, présente ce préavis et relève quelques informations mentionnées dans les documents: suite aux résultats, la Municipalité a décidé d'attribuer aux fonds de réserve CHF 3.9 mios (p.143) dont 1 mios au fonds "diminution de 3 points d'impôt en 2018". Chaque année le Canton nous informe de l'incertitude de la conjoncture, du risque d'une baisse de revenu, etc. Malgré l'annonce de l'augmentation de 6 points d'impôts pour ces 3 prochaines années, la Municipalité propose, comme l'année dernière, de maintenir le taux d'imposition à 57%, ainsi que les autres impôts, au taux de l'année dernière.

Mme Barchha, Municipale, lit les conclusions du préavis.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Il passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

20. Préavis N° 24/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude de CHF 134'000.- en vue de la réhabilitation du restaurant "le Martin Pêcheur"

M. Lehoux, Municipal, apporte des détails et lit les conclusions du préavis.

M. Paquier lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. Putman-Cramer lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Etant professionnellement impliqué dans ce préavis, M. Cintas se refuse.

M. le Président annonce avoir reçu, en début de séance, une motion signée par M. Baer, Mme Muller-Gelissen, M. Galletet, M. Mange, M. Morisod, Mme Chiari-Bory, M. Schorr et M. Ulmer. Un exemplaire de la motion est distribué à l'assemblée et M. le Président en fait lecture. Cette motion demande le report du préavis, pour permettre de mener une étude de marché, ainsi qu'une consultation auprès de la population de Founex (copie de la motion annexée).

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Syndic F. Debluë prend la parole et précise que les réponses apportées n'engagent que lui. Il aurait souhaité, pour le bon fonctionnement, que les Conseillers en prennent connaissance avant d'entrer dans la salle et aurait trouvé plus élégant d'en parler au préalable avec la Municipalité, en tout cas lors des séances de présentation. L'opportunité d'ouvrir à nouveau le restaurant du Martin Pêcheur a toujours été un souhait de la Municipalité qui est persuadée de son succès. Les raisons de l'abandon de l'exploitation précédente sont à chercher ailleurs, notamment dans l'inadaptation du bâtiment. A son sens, le succès d'un établissement dépend avant tout de la qualité du tenancier et, pour trouver la perle rare, la Municipalité va certainement demander l'avis du spécialiste de la restauration GastroVaud. Ce bâtiment ne pourra jamais être dimensionné pour une cuisine d'un chef étoilé et l'aménagement, selon les souhaits du tenancier, sera possible uniquement dans les détails finaux. La Municipalité souhaite entreprendre les travaux de rénovation du bâtiment dès que possible.

Mme Chiari-Bory reconnaît que cette motion arrive tardivement et ajoute que M. le Président peut interrompre cette séance pour permettre aux Conseillers d'en discuter entre eux.

M. Ulmer relève la grande nostalgie autour de ce projet. La motion n'est pas opposée au projet, mais demande de le reporter pour réfléchir au type de restauration qui peut marcher actuellement, sachant que la moitié des restaurants ferment dans l'année. Si la démarche pour ce restaurant est sociale, faisons-le les yeux ouverts. Il y a beaucoup de contraintes, on le sait. Discutons, apprenons de cette étude de marché et de cette enquête auprès de la population, mais ne décidons rien sur la base de la nostalgie, surtout avec l'argent public, ajoute M. Ulmer.

M. Kilchherr regrette que la motion arrive après l'achat de la parcelle et regrette les réticences. Est-il judicieux de demander à la population quel type de restaurant elle souhaiterait, sachant qu'on ne pourra pas contenter tout le monde? Il pense que l'endroit peut créer la demande avec quelque chose qui n'existe pas dans la région et ajoute qu'il n'est pas favorable à reporter ce préavis.

M. Baer soutient le commentaire de M. Ulmer. Il n'y a pas d'urgence, définissons d'abord le type de restaurant. Il existe des sociétés qui peuvent mener une étude de marché et estime qu'il serait intéressant d'avoir l'avis de la population. Ce projet mérite réflexion et M. Baer ajoute qu'aucun groupe actif dans la restauration ne s'est intéressé à la parcelle lors de sa vente. Il demande le vote à bulletin secret, demande acceptée par plus d'un cinquième des Conseillers présents.

Mme Pfister-Jakob, Municipale, souhaite relever que la Commune n'a pas de plage, pas d'accès facile au lac et que ce superbe projet, avec cet endroit sublime, donnera le lien que les Founachus n'ont pas avec le lac Léman. Il est évident que la Municipalité ne va pas prendre n'importe quel restaurateur, le choix se fera avec l'aide de GastroVaud. De toute façon, le bâtiment doit être assaini, nous le savions lors de l'achat de cette parcelle, accepté par le Conseil. Mme Pfister-Jakob se réjouit de ce projet.

M. Mange demande la parole et indique qu'il n'est pas question d'abandonner le projet. Comme mentionné plus tôt dans la soirée, la Municipalité n'est pas spécialisée dans les divers domaines de ses dossiers, tels que le chauffage, les bâtiments et les routes. Elle a recours à des études de la part de professionnels et estime que le cas présent est identique.

M. Schorr s'étonne qu'une demande de permis de construire ait déjà été déposée. Il demande dans quel ordre cela va se passer et quel est le but: chercher un restaurateur qui fera sa propre étude de marché ? Il demande de travailler étape par étape pour cet établissement qui comprend quand même 80 places.

M. le Syndic répond que l'étude est là pour déterminer le type et la dimension de la cuisine tout en connaissant la problématique de ce bâtiment et, ensuite, chercher un restaurateur qui peut l'utiliser. La réussite du projet dépendra du tenancier qui est le point central. Cette étude définira ce qui peut être mis dans le bâtiment et pour les finitions de la cuisine, des spécialistes interviendront.

M. Veluz ajoute que, lors de la construction ou lors de la rénovation d'une cuisine privée ou professionnelle, la cuisine s'équipe à la fin.

Mme Wagnier demande des précisions quant à la mobilité pour traverser la route et la synergie avec le port.

M. Vallotton, Chef de service, indique que le projet de la RC1 prévoit une aide à la traversée à cet endroit. La liaison avec le restaurant lacustre, le parking et le port est prévue par la RC1.

M. le Syndic demande si M. Cintas, architecte du projet, peut amener des précisions, mais la demande est refusée, M. Cintas s'étant refusé.

Mme Chiari-Bory rappelle que la motion n'est pas contre le restaurant, mais quelle demande le report du projet pour permettre une étude de marché.

Mme Thuner exprime que oui, il y a de l'émotionnel ! Tout le monde a envie d'aller là-bas, pour la vue, pour l'endroit et pour le port. La motion a été déposée, la Municipalité l'a entendue et, peut être, qu'en même temps que le crédit d'étude, elle va pouvoir penser à tout ceci. Il sera assez tôt pour revoir le projet s'il est trop cher.

M. Magnenat pense que personne n'a été abusé par ce projet, dont le but final est la réhabilitation du restaurant. Nous avons maintenant quelque chose de concret, avec des contraintes qui n'offrent que très peu de marge de manœuvre. Il ne lui semble pas essentiel, pour le succès du restaurant, d'avoir l'avis d'experts qui n'ont pas le vécu de ce restaurant, qui était un pôle d'attraction pendant des années. Le succès dépendra de l'exploitant.

M. Baer ajoute qu'il s'agit d'une enveloppe importante et qu'il est raisonnable de reporter le préavis à la séance du Conseil du mois de septembre.

M. le Syndic entrevoit dans la discussion une porte de sortie, non discutée avec ses collègues de la Municipalité, et propose, comme pour le préavis no 18/2017, d'octroyer au présent préavis un amendement pour une rallonge de CHF 20'000.- qui permettrait de mener une étude de marché, ce qui engagerait la Municipalité à aller un peu dans le sens de la motion. Il ajoute que le préavis ne pourra pas être présenté en septembre s'il faut présenter les résultats d'une étude à ce moment-là et annonce également que les objets de la séance du Conseil du mois de septembre ont déjà été présentés aux Commissions. Comme porte de sortie, les motionnaires pourraient accepter cette proposition qui permet à la Municipalité d'aller un peu dans le sens de la motion, termine M. le Syndic.

M. le Président résume la proposition faite par M. le Syndic d'amender le préavis en lieu et place du dépôt de la motion.

M. Righetti espère qu'il n'y a pas un malentendu et soulève que ce présent préavis a pour but de prévoir des surfaces attribuées à des fonctions et non pas de prévoir de l'équipement ou de l'aménagement.

M. le Président interrompt la séance à 21h20. Les débats seront repris demain mardi 27 juin 2017 à 20h15.

Mardi 27 juin 2017 – reprise des débats de la séance du Conseil

M. le Président M. Stern ouvre la deuxième partie de la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue aux Conseillers, à la Municipalité, à Mme Luquiens, Secrétaire municipale, à Mme Kucharik, Bourrière, à M. Hermanjat, Chef de service et à M. Blanc / Urbaplan, ainsi qu'à Mme Lorenzini / La Côte. Il salue également le public.

Appel : Présents : 43 Excusés : 6 Absent : 1

M. le Président reprend les débats au point no 20 de l'ordre du jour, préavis N° 24/2016-2021, concernant une demande de crédit d'étude de CHF 134'000.- en vue de la réhabilitation du restaurant "le Martin Pêcheur".

Il résume qu'une motion a été déposée pour demander le report du préavis, ainsi qu'une demande d'étude de marché et une enquête auprès de la population. M. le Syndic avait suggéré aux motionnaires une porte de sortie différente que la confrontation, en retirant la motion et en déposant un amendement qui va dans le sens de la motion. Cet amendement pourrait, par exemple, octroyer un montant supplémentaire de CHF 20'000.- pour une étude.

M. Ulmer n'a pas saisi le langage précis de l'amendement proposé.

M. le Syndic répond qu'il a seulement suggéré aux motionnaires de déposer, à la place de la motion, un amendement.

M. Ulmer revient sur le texte du préavis no 5/2016 concernant l'achat de la parcelle du Martin Pêcheur, dans lequel est stipulé qu'une étude sera mise en œuvre. De quelle étude s'agit-il ?

M. le Syndic répond qu'il s'agit de la revalorisation de cette parcelle qui est l'objet du préavis dont nous discutons.

M. Galletet demande la parole et lit le premier paragraphe du préavis no 5/2016. Il questionne quant au sens du texte.

M. le Syndic informe que le souhait de la Municipalité a toujours été de réhabiliter le restaurant.

M. le Président arrête la discussion concernant le préavis no5/2016 et prie de revenir au débat du moment. Il demande aux motionnaires s'il y a des éléments nouveaux et de se prononcer quant à leur décision finale de conserver ou non la motion ou de la modifier.

M. Baer indique que les motionnaires retirent du dernier paragraphe de la motion la demande de l'envoi d'un questionnaire aux habitants, mais qu'ils maintiennent la demande d'étude de marché. A cet effet, M. Baer remet des informations concernant deux entreprises spécialisées dans les études de faisabilité spécifiques au domaine de la restauration.

M. Putman-Cramer demande aux motionnaires de prendre en compte l'offre de M. le Syndic d'incorporer au préavis, par un amendement, l'idée d'une étude.

M. Dutruy relate la rénovation de l'Auberge communale, où, à son avis, tout n'a pas été fait correctement. Il propose de trouver un partenaire de la restauration pour travailler ensemble, de ne pas arriver avec une solution clé en main, qui n'est peut être pas adaptée, de prendre le temps d'une réflexion et de reporter le préavis. N'ouvrons pas un restaurant qui ne marche pas et qui concurrence les deux autres établissements déjà en place sur la commune, ajoute-t-il. Il demande également si nous avons la possibilité de faire autre chose sur la parcelle, d'un point de vue légal, quelque chose de culturel par exemple.

Cette parcelle étant en zone villa, les seules possibilités sont, soit de rénover le restaurant sans changer les gabarits, soit de construire des villas, répond M. le Syndic.

Mme Blatter revient sur les propos de M. Dutruy et relève que certaines décisions sont du ressort de la Municipalité et d'autres du ressort du Conseil. Elle ajoute que les murs sont là, faisons quelque chose avec ce bâtiment et allons de l'avant! Il lui semble peu probable qu'un restaurateur signe quoi que ce soit avant que quelque chose ne soit fait.

Mme Farine demande si nous devons absolument établir un plan précis du bâtiment déjà maintenant ou si nous pouvons envisager une affectation polyvalente plus tard.

M. le Syndic répète que nous devons rehabiler ce qui existait avant, en conformité à l'affectation de la zone, donc un restaurant. Pour terminer, il ajoute que le bâtiment n'est pas vaste et, par conséquent, toute la surface sera consacrée au restaurant.

M. Paquier est surpris que certains signataires du rapport de la Commission des constructions n'aient pas posé les questions avant, lors de la présentation du préavis ou lors de séances.

Mme Chiari-Bory rebondit sur la remarque, beaucoup de nouvelles informations ont été données ces deux jours, d'où les nouvelles questions.

M. Righetti lit l'extrait du registre foncier qui stipule que cette parcelle est affectée pour une habitation ou un restaurant et ajoute qu'un changement d'affectation ne passera pas.

M. le Président arrête le débat et pose la question suivante aux motionnaires : voulez-vous retirer votre motion ? Non, les motionnaires concervent la motion avec la modification. La motion va être votée à bulletin secret et M. le Président prie les Conseillers de répondre à la question suivante : "Acceptez-vous cette motion modifiée au préavis no 24/2017" ?

La motion est rejetée (26 non – 15 oui – 1 blanc – total 42 - M. Cintas s'étant récusé ne vote pas).

M. le Président ouvre la discussion quant au préavis municipal.

Mme Chiari-Bory dépose un amendement au préavis qui comprend une étude de marché et une ralonge d'un montant de CHF 10'000.-.

M. le Président interrompt la séance 10 minutes, le temps d'écrire l'amendement.

Reprise de la séance, M. le Président lit l'amendement déposé (annexé au procès-verbal) et ouvre la discussion.

Mme Von Wattenwyl annonce qu'elle soutient cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote à main levée de l'amendement au préavis et ce dernier est rejeté à la majorité (21 non - 19 oui - 1 abstention – M. le Président et M. Cintas ne votent pas).

M. le Président passe ensuite au vote du préavis qui est accepté à la majorité (29 oui, 8 non, 4 abstentions).

Finalement, M. le Président clôt le sujet et est persuadé que la Municipalité a entendu le débat et qu'elle en tiendra compte.

21. Préavis N° 25/2016-2021 concernant l'adoption du plan de zone réservée communale

M. le Syndic apporte des détails et mentionne à nouveau la validation de la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal par le Grand Conseil Vaudois. La mesure a été un peu assouplie, la date de référence étant modifiée à fin 2015, ce qui amène des incidences sur le taux de dépassement théorique des habitants. Cependant, Founex devra toujours dézoner.

M. Blanc du bureau Urbaplan apporte les nouveaux chiffres pour notre Commune. Suite à la validation de cette 4^{ème} adaptation et, une fois validée par le Conseil Fédéral, nous aurons un plan d'adaptation stable, qui démarre en 2015 et se termine en 2036. Le plan donne la mission aux Communes de redéfinir les zones à bâtir d'ici le 30 juin 2022 et la population admissible pour notre Commune est de 3'903 nouveaux habitants, contre 3'500 par le passé. Cela nécessite quand même de procéder à un dézoning important de plus de 30'000m² de plancher.

M. le Syndic lit les conclusions du préavis.

M. Cintas lit les conclusions du rapport de la Commission de l'urbanisme.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Righetti demande si nous connaissons la réserve que nous avons aujourd'hui et que restera-t-il après le dézonage ?

M. Blanc indique que la méthode de calcul se base sur la formule : 50m² de surface de plancher pour un habitant. La réserve sur la Commune est de 1'136 habitant aujourd'hui, auquel il faut enlever 605 habitants. Le solde est de 531 habitants supplémentaires.

Mme Chiari-Bory aimerait savoir si la Municipalité pense être attaquée par les propriétaires qui avaient déjà un permis de construire et qui ne pourront pas le faire, en réclamant des dédommagements ?

Pas actuellement, répond M. le Syndic, le territoire est gelé provisoirement et non dézonné. Les propriétaires ont été informés de la zone réservée et il n'y aura pas de dédommagement sur la perte de valeur du terrain. Quant aux dédommagements pour les frais, la justice décidera.

M. Dutruy demande à M. Blanc de quelle manière cette diminution de 30'000m² va être effectuée et qui va en faire les frais finalement ?

M. Blanc amène les informations suivantes : ce travail sera fait dans le cadre du PGA et selon une méthodologie de travail. Il faudra également négocier avec le canton, 30'000m² est un but, mais pas un objectif absolu, cependant, nous devons faire un effort pour tendre vers ces 30'000m². Les choses seront faites rationnellement et de manière cohérente en tenant compte de la LAT qui prône la densification. Même si cela est un projet de réduction, cela reste un projet de territoire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est adopté à la majorité avec 3 abstentions.

22. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional)

SITSE : M. Magnenat lit le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017.

M. Mange demande si les SITSE ont évoqué le projet de la ville de Divonne de mettre en bouteille leur eau et de la commercialiser.

M. le Syndic, Président du comité de direction des SITSE, répond que Divonne a effectivement obtenu l'autorisation de mettre en bouteille l'eau d'une source qui se situe au pied du Jura, mais cela ne sera en aucun cas de l'eau fournie par les SITSE. Pour mémoire, les SITSE sont liés par une convention avec Divonne, qui a financé une partie des nouvelles installations, et doivent lui fournir contractuellement jusqu'à 6'900m³ d'eau par jour. Une rencontre a eu lieu ce matin d'ailleurs, ajoute M. le Syndic. Il indique aussi que les SITSE vont devoir construire une 4^{ème} file de traitement des eaux à Balessert et il ajoute aussi que nous sommes en situation d'étiage très tôt cette année et qu'une restriction d'arrosage chez les agriculteurs court déjà.

Mme Chiari-Bory demande si l'invasion de mouches provient d'une erreur de manipulation d'une cuve aux SITSE, comme elle a entendu.

M. le Syndic n'a pas connaissance de ces dires et n'a pas d'explication concrète quant à cette invasion. Vraisemblablement la météo a été propice à la prolifération des mouches, pense-t-il. Il a également appris que le tas de composte de la Compostière, non loin du site, a été retourné en février, ce qui pourrait, peut-être, être un élément de réponse.

AJET : M. Süess lit le rapport concernant l'approbation des comptes.

ASCOT : M. Ulmer n'as pas de rapport à présenter, mais informe que l'ASCOT révisé ses statuts et, étant membre de la Commission ad'hoc, a participé à une séance.

Mme Pfister-Jakob, Municipale, ajoute que les commentaires de ladite commission sont remontés au comité de l'ASCOT, qui travaille pour les intégrer ou pas.

SIED : Mme Von Wattenwyl lit son rapport suite à la séance du 11 avril 2017.

Conseil Régional : des informations seront données au prochain Conseil.

Une copie des rapports est jointe au procès-verbal.

23. Propositions individuelles et divers

M. Righetti entend depuis un certain temps qu'il y a un malaise entre la Société Coopérative du Port de Founex (SCPF) et l'Association de la Semaine du soir. Il aurait même été question d'annuler cette manifestation, ce qui aurait été très regrettable pour cette magnifique semaine, dont le succès est indéniable, tant au niveau de la fréquentation, qu'au niveau de l'ambiance. Il demande si la Municipalité est au courant de ce malaise et ce qu'elle peut faire.

La Municipalité souhaite que des activités lacustres perdurent au bord du lac, activités qui participent à la vie sociale du village, commence M. le Syndic. N'ayant pas de lieu public au bord du lac, la Municipalité est sensible au fait que la SCPF continue d'autoriser des activités dans l'enceinte du port. Néanmoins, il rappelle que la SCPF est responsable de l'ordre et de la sécurité des installations qu'elle a payées et qu'elle entretient. La Municipalité a récemment organisé une séance entre les trois partenaires SCPF, Semaine du soir et Club nautique, afin d'aplanir les difficultés survenues ces derniers temps. Elle espère que cette séance portera ses fruits, que cela suffira à pérenniser ces manifestations et que chacun y mettra du sien à l'avenir.

Mme Wargnier demande la parole. Elle indique être membre et présidente du Club nautique et fondatrice de la Semaine du soir. Mme Wargnier salue le soutien de la Municipalité en organisant cette séance. Elle rappelle que le port de Founex se situe sur le domaine public cantonal et que l'endroit est public, certes administré par une coopérative. Elle relève également le plan directeur communal, qui est toujours en vigueur, dans lequel est mentionné une volonté de faciliter et de valoriser l'accès du public aux rives. Elle espère que le Club nautique pourra continuer à proposer des activités, il y a de la demande. Pour terminer, elle relève la situation pesante pour le Club nautique et pour la Semaine du soir d'être confronté à un mur.

Quels sont les enjeux et les entraves ? Demandent M. Mange.

M. le Président estime que cela n'est pas du ressort du Conseil d'en débattre et suggère de ne pas continuer sur le sujet. Il remercie Mme Wargnier de nous avoir fait part de ces informations et invitent les Conseillers à soutenir les différentes associations et manifestations, tant celles de la SCPF que celles du Club nautique ou de la Semaine du soir.

Mme Muller-Gelissen demande qui va mettre de l'ordre au chemin de la Marjolaine, sur le site de l'ancienne STEP ?

M. J.-P. Debluë, Municipal, répond que ce terrain communal va être réaménagé et rangé.

M. Baer informe la Municipalité que les trois palmiers sur la parcelle no 309 se dégradent.

M. J.-P. Debluë, Municipal, se rendra sur place pour constater leur état sanitaire et prendra les mesures nécessaires.

M. Dutruy apprécie les rapports des délégués aux Commissions intercommunales et regrette l'absence de rapport de la commission de l'ASCOT.

Mme Walsh remercie Mme Chiari-Bory pour l'organisation de la fête villageoise à la ferme Quiblier. Elle regrette l'absence de la Municipalité et aurait également souhaité y voir plus de membres du Conseil.

Mme Chiari-Bory remercie la famille Quiblier pour son accueil. Elle profite également de remercier M. le Président M. Stern pour sa première année de Présidence, laquelle a été chargée avec, entre autres, les élections cantonales.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h20.

Founex, le 25 août 2017

Le Président


Manuel Stern



La Secrétaire


Carole Orlandi Jeanclaude

Annexes : Motion déposée au préavis no 24/2017
Amendement déposé au préavis no 24/2017
Rapports des Commissions intercommunales
Dates des séances de présentation des préavis

Motion relative au Préavis nr 24/2016-2021

Demande de crédit d'étude de CHF 134.000,-- en vue de la réhabilitation du restaurant « Le Martin Pêcheur ».

Le préavis mentionne que la Municipalité « n'avais pas de projet précis » en achetant la parcelle Nr 2089, toutefois le Préavis nr 24/2016-2021 lance la commune de Founex dans un projet d'un troisième restaurant « Le Martin Pêcheur ». L'étude de CHF 134.000,-- annoncée par le Préavis est un premier pas qui mènera inéluctablement à un projet de construction couteux. Il est important de définir s'il est opportun pour la commune d'avoir un troisième restaurant et de quel type.

A notre connaissance, il n'y a eu aucune consultation des habitants de Founex concernant ces deux points. En outre une étude de marché effectuée par un spécialiste de la restauration concernant son emplacement et son type de restauration est recommandée, ceci avant tout contact avec un architecte.

Les signataires de la motion ne sont pas opposés au projet du « Martin Pêcheur », mais il leur semble que le projet n'a pas été suffisamment délimité par la Municipalité. Il leur semble en outre qu'il est prématuré d'engager à ce jour une relation contractuelle avec des architectes et d'entrer directement dans une logique de construction. Ceci est d'autant plus vrai que le projet n'est pas urgent et qu'une réflexion plus approfondie est souhaitable.

Les signataires demandent donc par la présente motion le report du Préavis Nr 24/2016-2021, qu'une étude de marché soit lancée par la Municipalité auprès d'un spécialiste de la restauration, ainsi que l'envoi d'un questionnaire / réponse aux habitants du village pour connaître leurs besoins et attentes. Tout ceci devrait pouvoir se faire dans une enveloppe de CHF 20.000,-- , somme qui peut être engagée directement par la Municipalité.

Les signataires :

Edwin Baer



Galletet A.



C. MULLETT



H. Mange

J. MORISOD

N. Ulmer

A. Chiari, By



R. Blom

Founex, le 26. juin 2017

Amendement au Pravis N° 24 / 2016 - 2021

Il est demandé à la Municipalité de rajouter le montant de CHF 20'000,- à fin d'inclure dans leur étude de réhabilitation du restaurant "Le Korchim Pêcheur", une étude de marché par un professionnel, qui se prononcera sur l'opportunité et la viabilité d'un restaurant.

Signataires

Nicolas Ulmer

A. Chiam By

~~CE~~

Gallehen

Eduin Baer

M. Ambler Frei

A. Schan

~~Ch. Litzny~~

A. Riller

J. MORISOD

J. M.

Phatch

~~J. M.~~ G. G. G.

~~J. M.~~

~~J. M.~~

**Rapport SITSE
DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)**

**Délégués présents : M. Baer, M. Ferrari, M Magnenat, M. Mermoud, M. Ulmer,
Délégués excusés : M. Veluz. Mme Thuner,**

Lors de la séance du 6 avril 2017 le conseil intercommunal a accepté les préavis suivants :

- 1. Préavis 168/2017 relatif à une demande générale de placement des fonds disponibles de la trésorerie de l'Association des communes des SITSE auprès de dives établissements bancaires suisses, de Postfinance, et de compagnies d'assurance pour la législature 2016-2021**

- 2. Préavis n° 169/2017 distribution d'eau potable (9 communes) : Demande de crédit de CHF 64'800.- TTC pour le référencement des bornes hydrantes et inclusion dans la base de données cantonale.**

- 3. Préavis n° 170/2017 : Demande de crédit de CHF 374'100 remplacement de conduites de distribution d'eau pour la défense incendie le long des routes de Crassier et de Chavannes-de-Bogis (RC-2-B-P) sur la Commune de Bogis-Bossey.**

- 4. Préavis 171/2017 : Demande de crédit de CHF 82'000.- TTC pour mettre en place un « géoportail » Web recensant toutes les installations.**

- 5. Préavis n° 172/2017 Demande de 2 crédits concernant le réaménagement de la route de Bogis-Bossey à Chavannes-de-Bogis :**
 - a : CHF 405'000.- TTC réfection collecteurs eaux claires et eaux usées.**
 - b : CHF 232'000.- TTC réfection réseau de l'eau potable.**

- 6. Préavis n° 173/2017, Demande de crédit de CHF 648'000.- TTC pour la réfection d'un collecteur d'eaux claires et construction d'un bassin de rétention au chemin des Sports à Coppet.**

Tous les préavis ont été acceptés à l'unanimité à l'exception s'une abstention au préavis 168/2017

Les communications suivantes ont été faites :

- Monsieur Pascal Kilchherr quittera ses fonctions pour prendre sa retraite au début de l'été et sera remplacé par Monsieur Stefan Breugelmans qui a déjà débuté au 1^{er} avril. Monsieur Breugelmans, originaire de Belgique, a passé ces 10 dernières années dans différentes réalisations et exploitations des stations de traitement des eaux en Asie, Afrique et Europe, notamment à Paris.**

Founex, le 4 juin 2017
Philippe Magnenat

Rapport Concernant l'approbation des comptes 2016 de l'AJET

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Il est à noter une évolution positive de la fréquentation des UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) et des AMF (Accueil en Milieu Familial) comme en 2015. Les charges ont bien été contrôlées et il n'en résulte qu'une augmentation de 3% par rapport au budget 2016 (charges 2016 hors Administration de CHF 8'523'100 contre CHF 8'295'600 budgétée). Cela est dû essentiellement aux points suivants :

- a) Une augmentation d'heures facturées dans l'Accueil Familial de 17% par rapport à 2015 ce qui a eu logiquement pour effet d'augmenter les charges.
- b) La Pause Déj a augmenté de 88% du fait de l'ouverture de deux nouvelles structures à Bogis-Chavanne et à Coppet pour répondre à la demande croissante des familles prioritaires.
- c) La participation des parents des Coppalines est en baisse de 12% par rapport aux prévisions budgétaires 2016 et cela bien que la fréquentation a augmenté.
- d) Une bonne maîtrise des coûts avec tout particulièrement une baisse de -12% des frais administratifs des UAPE.

Le Centre d'animations de vacances est toujours autant apprécié par les enfants et par les parents et a rencontré un beau succès en 2016 avec un taux de remplissage de 96% (97% en 2015).

Founex, le 26.06.2017

Alexandre Süess

Résumé de la dernière séance d'information du SIED (Service intercommunal pour l'Exploitation de la Déchetterie) du 11 avril 2017

Présenté au Conseil communal de Founex le 27 juin par Christa von Wattenwyl

Conseillers au SIED pour Founex : Nadja Quiblier Frey, Rui Silva Martins, Christa von Wattenwyl

Lors de la réunion du 11 avril, le rapport de gestion et comptes 2016 a été présenté à la commission par les municipaux en charge, Jean-Pierre Debluë pour Founex, ainsi que par le chef de service, Adrien Vallotton, et Mme Samantha Kucharik, boursière.

Mme Kucharik détaille les comptes 2016.

Il y a notamment deux points à souligner :

1. Le coût par habitant est en baisse de 13,82 % par rapport à 2015 et passe en-dessous des 100 CHF (97.43) avec un retour aux valeurs de 2012, année qui précédait l'introduction de la taxe au sac et donc une nette augmentation des volumes à la déchèterie.
2. Le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par les taxes encaissées a augmenté de 80,24% en 2015 à 99,63%, le taux de couverture global de 100% demandé par la loi est donc pratiquement atteint et ceci notamment sans diminution des prestations (heures d'ouvertures, collecte du plastique etc.). Ce taux a pu être atteint par le transfert de coûts dans des comptes liés au service social (ramassage par l'hippomobile et subventions de la taxe déchets).

Les comptes 2016 sont approuvés par la commission.

Le rapport sur le projet d'extension de la déchèterie est présenté par M. Vallotton :

Afin de pallier à des problèmes rapportés par les usagers (manque de sécurité et de confort, insuffisance de places de parc etc.) et de faire face à l'augmentation constante des tonnages, le Comité du SIED avait mandaté un bureau d'ingénieurs pour une étude de faisabilité en vue de réaménagements du site et d'une possible extension.

Une seule variante impliquant de raser le site actuel pour en refaire un autre, plus grand, est gardée, mais sa réalisation n'est envisagée qu'en cas de subite croissance du bassin versant de citoyens livrant leurs déchets sur le site de Founex, ce qui est peu probable à moyen terme (LAT !).

Par conséquent, le Comité a décidé de sursoir la décision de modifier le site pour l'instant.

Conseil communal

Séances de l'année 2017 - 2ème semestre

Date	Heure	Objet
Mardi 13 juin 2017	20 h 00	Présentation préavis
Lundi 28 août 2017		Dépôt des rapports
Mercredi 13 septembre 2017	20 h 15	Conseil communal
Lundi 11 septembre 2017	20 h 00	Pré-présentation préavis - délai pour remarques 21.09.2017
Lundi 2 octobre 2017	20 h 00	Présentation préavis
Lundi 23 octobre 2017		Dépôt des rapports
Lundi 6 novembre 2017	20 h 15	Conseil communal
Lundi 2 octobre 2017	20 h 00	Pré-présentation - délai pour remarques - 12.10.2017
Mardi 31 octobre 2017	20 h 00	Présentation préavis
Lundi 27 novembre 2017		Dépôt des rapports
Lundi 11 décembre 2017	18 h 30	Conseil communal